

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2019-018/PE/MERN portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de l'Electricité de Djibouti.

n° 2019-018/PE/MERN

Ministère  
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES  
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication  
29 janvier 2019

Numéro JO  
n° 2 du 31/01/2019

Date du numéro  
31 janvier 2019

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution dans les visas

**VU**La Loi n°12/AN/98 4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial

**VU**Le Décret n°77-079/PR/MRI du 20 décembre 1977 portant réorganisation des Statuts d'Electricité de Djibouti

**VU**Le Décret n°99-0077/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial

**VU**Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Etablissements Publics à Caractère Administratif et réglementant la période transitoire des Entreprises Publiques

**VU**Le Décret n°2003-0059/PR/MERN du 19 avril 2003 portant nomination des membres du Conseil d'Administration d'Electricité de Djibouti

**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin fixant les attributions des ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Energie chargé des Ressources Naturelles.

## TEXTE INTÉGRAL

### ARTICLE 1

Mme DEKA AHMED ROBLEH, représentante de la Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale est nommée membre du Conseil d'Administration d'Electricité de Djibouti en remplacement de Mr HASSAN ROBLEH OBSIEH.

**ARTICLE 2**

Le présent Décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**